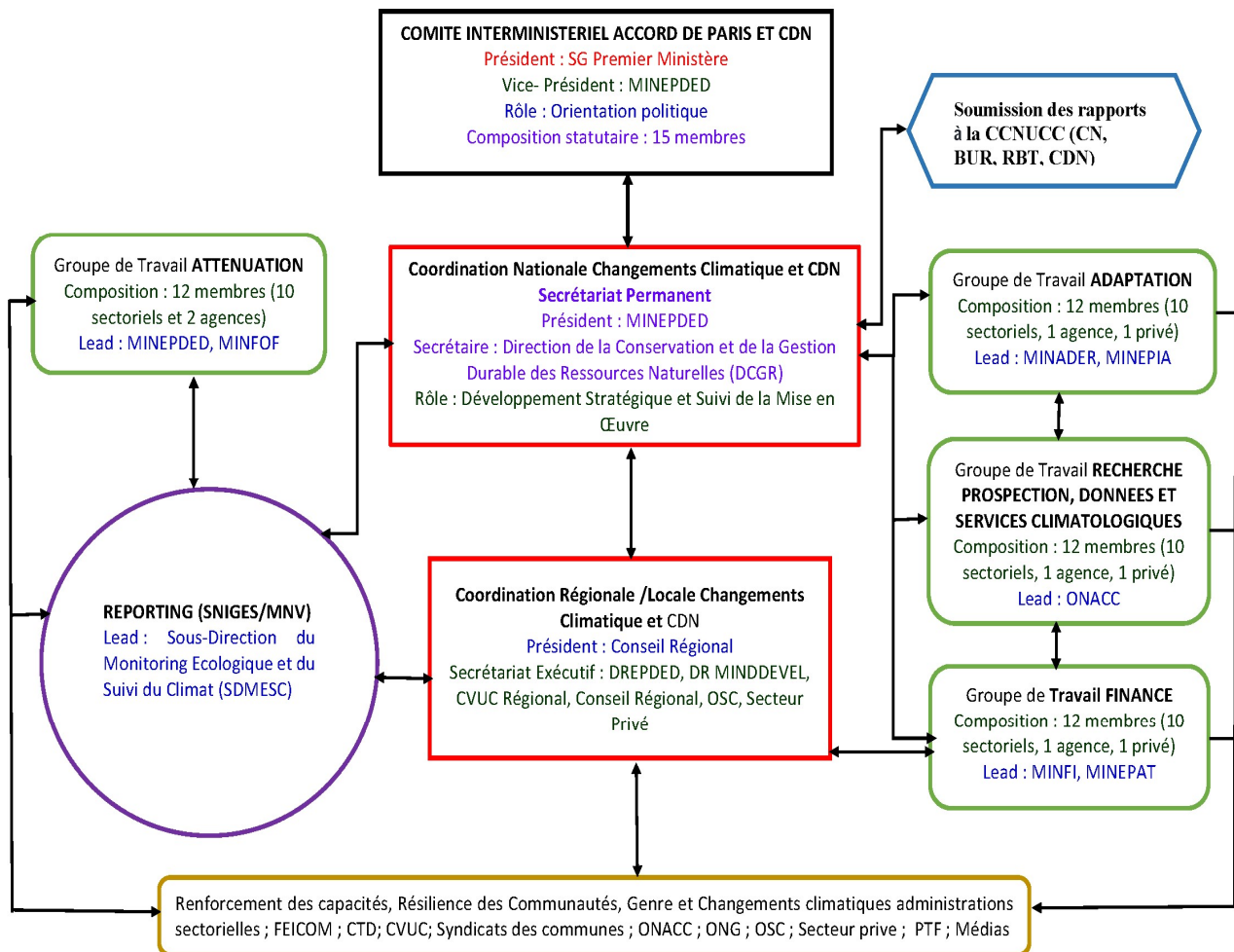


## Cadre de mise en œuvre et de suivi de CDN (MNV)

Le Cameroun prendra les mesures suivantes pour mettre en œuvre cette CDN, en assurer le suivi et le cas échéant l'actualisation.



**Fig.6 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la CDN**

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi de la CDN, présente un organigramme incluant les rôles et les qualités des membres depuis les services du Premier Ministre jusqu'à la société civile et les groupes vulnérables en passant par les ministères sectoriels et les ONG. Il en est de même de groupes de travail et le mécanisme de suivi et reporting sans oublier le système national d'inventaire des GES. Ce dispositif va assurer l'opérationnalisation de la CDN au Cameroun. Chaque groupe de travail devra bénéficier d'un volet renforcement des capacités qui permettra une meilleure circulation de l'information au sein des ministères, entre les différents ministères et les autres parties prenantes.

Selon l'article 2 du décret N°079/CAB/PM du 05 septembre 2017, le comité interministériel a pour mission « de coordonner et suivre les diligences sectorielles relatives à la mise en œuvre des recommandations de l'Accord de Paris sur le réchauffement climatique ». Le décret N° 2020/0998/ CAB/PM du 13 mars 2020 dans son article 3, définit le Comité Interministériel comme une « instance de réflexion multisectorielle instituée pour adresser, une problématique spécifique et complexe ayant un caractère transversal impliquant plusieurs administrations et/ou d'autres acteurs des secteurs concernés... ». D'après le décret N° 2020/0998/ CAB/PM du 13 mars 2020, un groupe de travail interministériel est une « instance de réflexion multisectorielle instituée afin d'adresser, une problématique spécifique et complexe ayant un caractère transversal et impliquant plusieurs administrations et/ou d'autres acteurs des secteurs concernés.

Le décret du 3 octobre 2012 sur l'organisation du MINEPDED en son article 1 précise que le MINEPDED est « responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature, dans une perspective de développement durable ». A ce titre, il est tout à fait justifié que le MINEPDED assure la coordination CDN. Il joue un rôle de premier plan dans le suivi de la CDN tout en assurant le bon fonctionnement des groupes de travail sans oublier le reporting à l'international avec le CCNUCC.

Cette proposition intègre pour chaque groupe, son responsable, sa composition, les partenaires des agences parapubliques, privées, société civile, la composition transversale (représentants de la décentralisation et collectivités), des ministères représentants de genre, des groupes vulnérables et le renforcement des capacités. Le but est de donner aux différents groupes toute l'envergure nécessaire et aussi une vision globale des partenaires qu'ils peuvent consulter pour une question ou pour une autre en complément de ses membres statutaires.

**Tableau 4 : Rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre de la CDN**

Acteurs	Rôles	Responsabilités
<b>Comité Interministériel Accord de Paris et CDN</b>	Organe d'orientation politique et d'arbitrage entre les différentes parties prenantes	Portage politique de la CDN
<b>MINEPDED et coordination nationale de la CDN et du changement climatique</b>	<p>Rôle régalien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et suivi de l'action climatique du gouvernement</li> <li>- Faciliter la mise en œuvre de la CDN par les autres acteurs</li> <li>- Développement stratégique et suivi des acteurs dans la mise en œuvre de la CDN</li> <li>- Représentant du gouvernement auprès de la CNUCC                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner et assurer le suivi de la mise en œuvre de la CDN</li> </ul> </li> <li>- Accompagner les ministères sectoriels et les autres parties prenantes dans le processus d'intégration du CC dans les stratégies et la mise en œuvre de la CDN</li> <li>- Animer les groupes thématiques au niveau national et reporter l'évolution de la mise en œuvre de la CDN au niveau national et international.</li> </ul> <p>Contribuer à la recherche de financement lié à la mise en œuvre de la CCNUCC aux niveaux nationaux et international</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer la participation du Cameroun aux conférences et autres réunions relatives aux changements climatiques</li> <li>- Organiser la restitution des résultats des conférences /réunions et autres activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assure le secrétariat permanent, Principal responsable du suivi et de la coordination de la mise en œuvre de la CDN, même si celle-ci incombe à tous les acteurs.</li> <li>- Responsable technique de la mise en œuvre de la CDN</li> <li>- Organe technique du MINEPDED en charge du suivi de la mise en œuvre de la CDN et qui peut mobiliser d'autres services techniques et/ou institutionnels pour la conduite d'études, analyses et modélisations</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le renforcement des capacités nationales en matière de CC</li> </ul>	
<b>Ministères sectoriels et groupes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et intégration du CC dans les politiques et stratégies sectorielles</li> <li>Participer effectivement aux groupes de travail</li> </ul>	Décliner les priorités stratégiques de la CDN dans leurs cadres de planification opérationnels
<b>Groupes de travail thématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les informations disponibles, nécessaires relatives à leur domaine thématique en lien avec le CC</li> <li>- Fournir à la CNCC des informations et des avis sur toutes les questions relatives à leur domaine thématique</li> <li>- Promouvoir le renforcement des capacités dans leur domaine thématique</li> <li>- Soutenir et participer à la recherche de financement</li> <li>- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la CDN dans leur domaine et reporter au sous-groupe reporting, suivi et évaluation</li> <li>- Mener des études, analyser et modéliser, renforcer des capacités</li> <li>- Assurer l'opérationnalisation des résultats des études.</li> </ul>	<p>Questions relatives à leur domaine thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Groupe de travail Atténuation</li> <li>▪ Groupe de travail Adaptation</li> <li>▪ Groupe de travail Financement climat</li> <li>▪ Groupe de travail recherche et prospections, données, systèmes climatologiques coordonné par l'ONACC</li> </ul>
<b>Organisations de la société civile/autres groupes vulnérables/genre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer aux niveaux des communes, des chefferies et des populations les actions contenues dans la CDN</li> <li>- Rôle de veille et d'alerte sur les manquements ou les mauvaises pratiques observées dans la mise en œuvre de la CDN</li> <li>- Collaborer avec la CNCC pour le suivi de la mise en œuvre de la CNUCC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'opérationnalisation de la CDN et la participation de toutes les catégories d'acteurs à l'action climatique</li> </ul>

<p><b>Secteur privé, centres de recherches et universités,</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration du CC et contribution à la traduction en action des engagements inscrits dans la CDN concernant leur secteur</li> <li>- Renforcement des capacités du personnel et adaptation des profils professionnels aux nouvelles technologies et mode de production compatibles avec la CDN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation de la CDN et intégration du CC dans la planification des activités et les investissements</li> <li>- Ils jouent un rôle complémentaire dans l'analyse et la production de données, notamment dans une perspective d'innovation technologique ?</li> </ul>
<p><b>SNIGES, Suivi évaluation (MRV)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil de calcul et reportage des émissions annuelles globales et sectorielles de GES</li> <li>- Intensité carbone du PIB et des principaux secteurs en 2015, 2020, 2025, 2030</li> <li>- Capacité annuelle installée en énergies renouvelables</li> <li>- Caractérisation des indicateurs d'adaptation et de vulnérabilité</li> <li>- Suivi de l'affectation des terres agricoles</li> <li>- Codage et suivi des dépenses et financements liés aux changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des actions et des indicateurs de la mise en œuvre de la CDN</li> <li>- Suivi des recettes et dépense climat dans le budget national</li> <li>- Suivi des ressources, recettes et dépenses nationales globales liées au climat</li> </ul>
<p><b>Communication et actualisation de la CDN</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes régulières de communication sur la CDN à partir de fin 2021, en direction des CTD, des ONG, des peuples autochtones et communautés locales, de la société civile, du secteur privé et autres acteurs clés</li> <li>- Mise en place d'un site internet dédié sur la politique nationale en matière de changement climatique / CDN, où les indicateurs supra seront publiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication horizontale, verticale et transversale</li> <li>- La périodicité de la CDN est de 5 ans, sauf indication contraire issue des COP</li> </ul>

